



FICHE DE POSTE :

« **Animateur Enfance** »

Pôle : « Moyens généraux et services de la Petite enfance à la jeunesse »

Service : « Enfance Jeunesse »

IDENTIFICATION DU POSTE	
Commune ENTRELACS Pôle : Moyens généraux et services de la Petite enfance à la jeunesse Service : Enfance Jeunesse Emploi : Animateur Grade : Adjoint d'animation	
MISSIONS DU POSTE	
<p>Placé sous l'autorité des deux directrices enfance, l'agent participe à la traduction concrète des objectifs du service – projet pédagogique du pôle en accord avec les orientations du projet éducatif.</p> <p>Il accueille et anime en toute sécurité les enfants dans le cadre des accueils de loisirs des vacances scolaires, mercredis. Il anime également le temps périscolaire du midi (via le service périscolaire). Il participe aux actions Atout-Jeunes, intervient en tant qu'organisateur et animateur dans les manifestations mises en place par le service enfance jeunesse (Fête du jeu, Fête de la Jeunesse ainsi que 2 soirées Ludoplay).</p>	
ACTIVITES CONFIEES (régulières, occasionnelles)	
REGULIERES	
Mission 1: Participer à la définition des orientations pédagogiques de l'accueil de loisirs	
<ul style="list-style-type: none">• Intégrer et participer à l'élaboration des projets pédagogiques des ALSH en accord avec le projet éducatif.• S'impliquer et participer dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet• Participer aux commandes de matériel• Participer et animer les enfants lors des manifestations locales, des animations Atout Jeunes	
Mission 2: Accueillir et animer les enfants	
<ul style="list-style-type: none">• Proposer et être meneur de projets d'animations en lien avec le projet pédagogique• Préparer, mettre en œuvre et réaliser des animations en fonction des besoins et envies des enfants.• Evaluer les projets d'activités mis en place• Gérer le temps dans l'organisation des activités• Relais d'information auprès des familles,• Veiller au respect des équipements et du matériel	
Mission 3: Participer à la bonne organisation et la gestion des équipements	
<ul style="list-style-type: none">• Participation aux différents temps de la vie quotidienne dans le cadre des règles d'hygiène et de sécurité• Aménagement des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des enfants dans le cadre des règles de sécurité.• Veiller au respect de l'entretien des locaux	

<p>Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Normes techniques et réglementation applicable aux accueils de loisirs - Capacités à résoudre les conflits et aptitude à la médiation - Capacité à travailler en équipe - Connaissance exhaustive du public enfant - Maîtrise de la méthodologie de projet et des méthodes d'évaluation <p>Niveau de diplôme ou certification exigé : Titulaire BAFA ou équivalent</p>	<p>Savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autonomie dans la mise en œuvre des activités - Responsabilité des enfants - Responsabilité de la sécurité au sein des établissements d'accueil (norme DDCSPP) - Bon relationnel avec les familles, le personnel de mairie - Sens de l'initiative, réactivité, disponibilité
<p>MODALITES D'EXERCICE DU POSTE</p>	
<p>Spécificités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste à 29h30 annualisées, CDD – 9€ net de l'heure <p>Avantages, contraintes, risques professionnels encourus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avantages : autonomie, contact avec la population • Contraintes : <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail annualisé, travail des samedis (environ 10 journées de préparations vacances et 2 samedis manifestations locales). • Travail des soirées dans l'année. • Des changements de plannings, d'horaires et de lieu de travail peuvent avoir lieu en dernière minute : capacité d'adaptation selon les besoins du service. 	
<p>MOYENS MATERIELS DU POSTE</p>	
<p>Equipement Néant</p>	

Horaires fixes temps scolaires :

Lundi :

- Périscolaire : 11h20-13h20

Mardi :

- Périscolaire : 11h20-13h20
- Préparation mercredis : 13h45-16h15

Mercredi :

- Alsh : 7h30-18h30

Jedi :

- Périscolaire : 11h20-13h20

Vendredi :

- Périscolaire : 11h20-13h20

A cela s'ajoutent dans l'année :

- Les réunions de préparations vacances environ 10 samedis,
- Les échanges de savoirs 3 matinées de 3h
- Les formations et actions Atout jeunes 20h
- 2 soirées Ludoplay 10h

Horaires vacances scolaires

Lundi ou vendredi : 7h30-17h30 ou 8h30-18h30 environ + 1 soirée bilan 2h par semaine